

## Conseil municipal

### Séance du 27 mai 2011

L'an deux mil onze, le vingt-sept mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-et-un des mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint – Mme LEBOEUF Céline – M. LAFARGE Philippe - Mme DUFRAISSE Isabelle - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric - Mme NOMINE Nathalie**

**ABSENTS EXCUSES : M. MESNARD Olivier - Mme CUNHA Martine - M. ROY Thierry – Mme MESSIER Carole.**

**POUVOIRS : M. MESNARD Olivier à M. MARIAU Roland**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUCHÊNE Arlette**



#### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 29 avril 2011 a été approuvé à l'unanimité sans observation.

#### **II- INFORMATIONS**

##### ***A- Point sur la précédente séance***

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance.

##### ***B- Réunions diverses***

- **Rencontre avec le président de la SAVI** : Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure et de l'intégration de la commune de Villeperdue au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Indre, M. le Maire a rencontré le président de ce dernier syndicat. Le SAVI n'est actuellement pas opérationnel pour intégrer de nouvelles communes et l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2012 semble trop proche.
- **Dossier de consultation pour le périmètre de protection du forage** : M. le Maire précise que ce dossier est en cours de finalisation.
- **Travaux communaux** :
  - Plafond du hall d'entrée de la salle polyvalente : les travaux sont faits.
  - Espace cinéraire : La modélisation est toujours en attente.
  - Jardin des Logements Locatifs 9 rue du vieux bourg : dans le cadre de l'aménagement de ce jardin, un fil à linge a été demandé par les locataires.
  - Travaux de voirie : les travaux de résine Rue Dame Milon et Rue des Champs Gibert sont en cours.

- **Commission culture Communauté de Communes** : Le calendrier de l'étude sur l'enseignement musical est fixé, les contacts avec les interlocuteurs ont commencé.
- **Réunion interassociations pour la préparation du 14 juillet** : M. le Maire rappelle que cette réunion est initiée par la commune pour faire un point sur les animations proposées par chacune des associations communales. L'organisation et la coordination de cette journée sont ensuite prises en charge par le Comité des Fêtes. Le bilan de la journée de 2010 est satisfaisant et les principales animations sont reconduites pour 2011.

### ***C- Suppression du syndicat de gestion du collège de Montbazon***

M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant du maire de Veigné qui souhaite la suppression du syndicat de gestion du collège dans le cadre de la réforme territoriale et des suppressions de certains syndicats. Ce syndicat ne semble pas être prévu dans la liste des suppressions à venir et les élus estiment qu'il apporte un plus à la vie du collège et souhaitent donc le maintien de son existence comme le souhaite la majorité des membres syndicaux.

### ***D- Projet de lotissement « Les Barons »***

M. Gérard LEGRAND a reçu l'aménageur et le maître d'œuvre du projet du futur lotissement « Les Barons » afin de discuter de la desserte en eau potable et du réseau d'assainissement. Un renforcement s'avèrerait indispensable par le chemin de la Godinière concernant l'eau potable. Quant à l'assainissement, le raccordement se ferait Rue Dame Milon mais en modifiant le poste existant de l'Arche déjà très sollicité. La desserte de la voirie reste à l'étude incluant la sécurisation avant et après l'école.

## **III-LGV-SEA**

### ***A- Approbation du périmètre d'aménagement foncier***

M. le Maire rappelle aux élus ou les informe que, dans le cadre de la future construction de la Ligne à grande Vitesse :

- 1- il appartient au Conseil général de conduire et de mettre en œuvre les opérations d'aménagement foncier
- 2- le Conseil général a soumis à enquête publique le projet d'aménagement foncier de la commission Intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Villeperdue et Sorigny
- 3- la commission a définitivement validé le projet d'aménagement foncier en tenant compte des observations issues de l'enquête publique.

Il précise que, par courrier du 20 mai 2011, Mme la Présidente du Conseil Général invite le conseil municipal à donner son avis, dans les 2 mois à réception dudit courrier, sur le projet d'aménagement foncier validé comme mentionné ci-dessus.

Il ajoute que l'emprise de l'ouvrage est prélevée sur la totalité des terrains compris dans les périmètres d'aménagement au prorata de la surface apportée par chaque propriétaire et que le périmètre des opérations a été déterminé de sorte que le prélèvement ne dépasse pas 5% des apports de chaque propriétaire et, de ce fait, correspond à au moins 20 fois celle de l'emprise. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, émet un avis favorable au projet d'aménagement foncier et au plan du périmètre proposé et ci-annexé.

### ***B- Plans COSEA actualisés***

M. le Maire présente les plans du concessionnaire de la LGV SEA, COSEA qui font apparaître que :

- la protection phonique du hameau du Bry avec implantation d'un merlon semble acquise ;
- la demande du karting de revoir la courbe de desserte difficilement accessible pour les camions est à affiner ;
- des ouvrages vont être prévus vers le Sablonné permettant le passage d'un côté à l'autre de la future ligne ferroviaire ;

- un modelé ou merlon sont à l'étude pour une protection phonique et visuelle de « La Forêt » et du Sablonné

### **C- Convention d'études et de modifications d'ouvrages**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2001/01-VI.B. du 28 janvier 2011 déposée le 4 février 2011 et notamment que, dans le cadre des travaux concernant la LGV il y a lieu :

- de définir les conditions d'exécution et les modalités de financement des études préliminaires du projet de la LGV sur les réseaux appartenant à la Collectivité, et de réaliser les déviations, protections et mesures compensatoires à mettre en œuvre pour conserver l'intégrité et les conditions normales d'exploitation des réseaux de distribution en eau potable rendues nécessaires par le projet d'aménagement exposé ci-dessus,
- de définir avec suffisamment de précision les principes de dévoiement des réseaux afin de permettre à COSEA leur intégration dans les études de niveau APD et à la Collectivité de valider les modifications de son patrimoine avant réalisation,
- de permettre à COSEA de faire réaliser à sa charge par le Délégué les travaux ainsi définis.

Il rappelle aussi que :

- la Collectivité délègue l'exploitation du service de distribution d'eau potable à Veolia eau-Compagnie Générale des Eaux qui assure aussi l'entretien et la réparation du réseau,
- par les décrets du 10 juin 2009 et du 18 juillet 2006, les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Tours – Bordeaux sont déclarés d'utilité publique et urgents,
- le projet de construction de la Ligne Grande Vitesse Tours Bordeaux (LGV) croise les réseaux de la Collectivité exploités par le Délégué sur le territoire communal,
- COSEA demande à la Collectivité et au Délégué d'étudier et de réaliser la modification des réseaux pour les rendre compatibles avec les aménagements prévus pour la LGV,
- la Collectivité est invitée à autoriser le Délégué à réaliser les études préliminaires afin de déterminer les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses ouvrages avec les aménagements prévus pour la LGV, et après validation, à faire réaliser les travaux correspondants dans le cadre des modalités financières exposées dans la convention,
- les ouvrages ainsi modifiés feront partie des ouvrages de la Collectivité
- le coût des études et des travaux sera pris en charge par COSEA.

Il précise que l'enveloppe globale qui doit être allouée au délégué était de 3000 € dans le projet de convention et que ce montant a été ramené à 1200 € dans la version soumise à signature.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, à main levée, acceptent cette convention définitive et autorisent M. le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer, à charge pour le signataire d'en rendre compte.

### **IV- BUDGET EAU POTABLE ET REGULARISATIONS BUDGETAIRES**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des crédits ouverts à l'article 1641-00 du budget annexe eau potable dont la prévision est légèrement insuffisante et d'approuver, de ce fait, les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Numa	Libellé		
1641-00	Emprunts en euros - capital		30,00
020-00	Dépenses imprévues		-30,00
	TOTAL		0,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **V- ASSAINISSEMENT**

### ***A- Approbation cahier des charges MOE***

M. le Maire rappelle aux élus ou les informe :

- 1- les termes des délibérations n° 2007/10.V.B. en date du 19 octobre 2007 et n° 2008/01-IV.E. du 25 janvier 2008
- 2- que la capacité maximale de la station d'épuration (lagunage aéré) est atteinte et que son fonctionnement ne permet pas d'atteindre les normes de rejet
- 3- que la commune fait face à une croissance démographique de la Commune assez importante
- 4- que les études consistant à réaliser un diagnostic du système d'assainissement, un dossier de déclaration et une étude de valorisation des boues ont été réalisés
- 5- que le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition concernant la réalisation d'une nouvelle station d'épuration est écoulé (23-02-2010)
- 6- qu'il y a lieu de mettre en œuvre des travaux d'aménagement d'une nouvelle station d'épuration
- 7- qu'il y a lieu de lancer une consultation pour la passation d'un marché à procédure adaptée (article 26 du CMP) pour la maîtrise d'œuvre afférente à la construction de la future station d'épuration de 1 200 équivalents habitants.

Il donne ensuite connaissance du dossier et notamment du règlement de consultation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, donne son accord pour le lancement de cette consultation.

### ***B- Rapport annuel 2010***

M. le Maire présente le rapport annuel concernant le service d'assainissement eaux usées. Il précise :

- que ce service est géré intégralement en régie communale
- que l'étude de zonage est achevée mais qu'une révision est en cours
- que le diagnostic de l'assainissement autonome est en cours.

## **I- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Mode d'épuration :** Lagunage aéré

1 lagune mise en service en septembre 1989

- capacité nominale de 640 Eq/H
- charge nominale hydraulique : 96 m<sup>3</sup>/j
- Charge nominale organique : 35kg DBO<sub>5</sub>/j
- Rejet des eaux traitées : Ruisseau de Montison

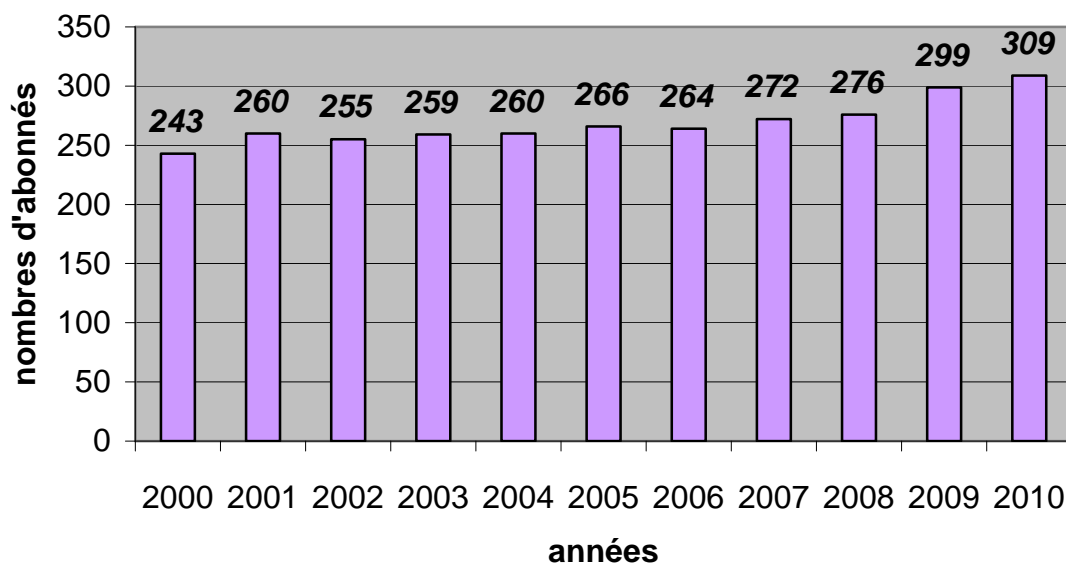
**Réseau :**

- \* Type de réseau : séparatif à 100%
- \* Réseau gravitaire : environ 4 300 ml
- \* Réseau en refoulement : 4 400 ml
- \* 11 pompes de relevage + 1 ou 2 pompes de rechange

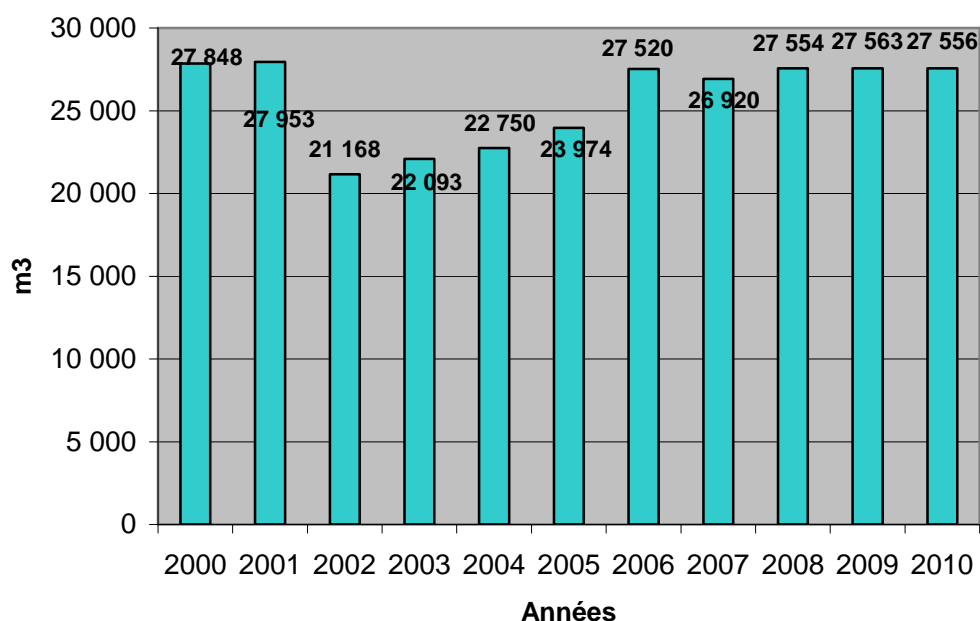
**Fonctionnement :**

- Nombre de foyers raccordés : 309

## Assainissement : Evolution du nombre d'abonnés



## Evolution du nombre de m3 Assaini



### Travaux et interventions effectués au cours de l'année 2010

- Suivi des pompes effectué chaque semaine par les agents communaux
- Analyses des effluents rejetés effectués chaque semaine à la lagune par un agent communal sous contrôle du SATESE et divers contrôles réguliers réalisés par le SATESE
- Interventions Sanitra Fourrier :
  - Pompage et nettoyage des 11 postes les 9 février, 26/27 mai, 20 juillet et 26 octobre
  - Débouchage réseau rue des Champs Gibert au droit du carrefour avec la route d'Artannes le 8 mars 2010 (non effectué avec les postes comme les années précédentes)
  - Curage de 1 100ml de réseau : Rue des Champs Gibert du 13 au 42 (300+100m)- Chemin de la Gentillerie (totalité)- Lotissement Bodinière (220m)- rue Dame Milon (poste-Croix

des 4 fromages- 250m)- Chemin de la Godinière (de chez VIAU à revenir vers les écoles) les 26 et 27 mai 2010

- Pas de remplacement de pompes
- Etudes préalables à la mise à niveau du dispositif d'assainissement en cours de réalisation :
  - Etude d'incidence réalisée en novembre 2009
  - Etude de diagnostic du réseau préalable à la mise à niveau de la station achevée en mai 2010
  - Etude de valorisation des boues réalisée en juin 2010
- Mise à l'enquête publique du 5 juillet au 21 Août 2010 et approbation (délibération du 8 octobre 2010) des modifications du plan de zonage
- Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées reportés pour 2012 (attente subvention AELB)

### **Interventions préconisées par le SATESE :**

#### **\* sur réseau**

- Prévoir des travaux sur le réseau d'assainissement à partir des conclusions de l'étude diagnostique de 2009 (et si besoin d'investigations supplémentaires) afin de limiter la part des intrusions d'eaux claires parasites.
- Préventivement, il est conseillé de curer le réseau tous les 6 ans (ou 1/6<sup>ème</sup> du linéaire par an) en axant les interventions sur les zones sensibles aux bouchages notamment: *1/3 du réseau soit 1 100ml est nettoyé chaque année depuis 1999*
- Prévoir des travaux sur les postes (cf. compte-rendu de la visite réseau : témoins lumineux avertisseurs, barres anti-chutes, pompe « en caisse », etc.).

#### **\* sur station**

##### ✓ Equipements de mesure :

Il serait bon de créer un regard de prélèvement en entrée de station ainsi qu'une prise commande préleveuse reliée au débitmètre. Ces équipements seront à prévoir lors de la réalisation de la future station.

##### ✓ Ouvrages :

- La création d'une sur-profondeur à l'entrée du bassin de tête permettrait de faciliter (et d'espacer) les opérations de curage.
- Prévoir une étude bathymétrique afin de connaître le volume de boues stockées dans les bassins de lagunage\* (*\*à mettre en relation avec l'avancement du projet de nouvelle filière de traitement*).

#### **\* Aspects administratifs et réglementation**

Fin 2009 le conseil municipal a entériné la capacité de la future station d'épuration à 1200 Equivalent Habitants. Parmi les prochaines étapes à mettre en oeuvre, il est conseillé de :

- faire le choix d'un maître d'œuvre et l'acquisition du terrain mitoyen à la lagune,
- débiter une étude de valorisation agricole des boues sur cette base : *étude réalisée en 2010 sur cette base.*

### **Entretien - exploitation**

- L'entretien et l'exploitation de la station sont bien assurés.
- Maintenir le programme de renouvellement des équipements des postes de relevage (éléments corrodés, renouvellement d'armoires électriques, etc.).
- Nettoyer régulièrement les poires de commande des postes

### **Autosurveillance**

- **Qualité des données :** satisfaisante
- **Fréquences recommandées :** respectées.

- La réglementation impose la réalisation régulière de bilans de fonctionnement des stations d'épuration ; l'absence d'un regard de prélèvement et d'une prise commande préleveur (reliée au débitmètre) en entrée de station rendent ces opérations très délicates (à prévoir sur la future station).
- La capacité hydraulique nominale de la station a été régulièrement dépassée (environ 6 mois sur 12).

### **Conclusion**

**Le fonctionnement de la station est satisfaisant malgré des dépassements réguliers de sa capacité hydraulique nominale.**

La qualité du rejet correspond à ce que l'on peut attendre d'un lagunage naturel. **Toutefois, ce type de dispositif n'est pas adapté à l'obtention en permanence d'un rejet conforme aux normes définies dans l'arrêté préfectoral du 26/11/2007.** Ceci est constaté depuis plusieurs années et confirmé par l'analyse réalisée en octobre (non-respect de 3 des 4 paramètres de la norme de rejet).

Sur l'année 2010, les moyennes mensuelles des volumes journaliers collectés par le réseau d'assainissement ont fluctué entre 65 et 160 m<sup>3</sup>/j, soit entre 70 et 180 % de la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration (intrusions d'eaux claires parasites en période de nappe haute et/ou d'apports météoriques).

Fin octobre 2009, le conseil municipal a retenu une capacité de 1200 Equivalent Habitants pour la future station d'épuration. **Le choix d'un maître d'œuvre ainsi que l'acquisition de terrain font partie des prochaines étapes à mettre en oeuvre.**

**En parallèle à ce projet, il est nécessaire de prévoir des travaux sur le réseau d'assainissement (cf. « interventions nécessaires ») afin de limiter l'impact des eaux claires parasites sur le fonctionnement et le montant de l'investissement de cette nouvelle station d'épuration.**

En février 2009, la station se situait à 85 % de sa capacité hydraulique nominale et à 70 % de sa capacité organique nominale (mesures réalisées par NCA).

**Il serait souhaitable de réaliser une étude bathymétrique sur la lagune afin de connaître son taux d'envasement.**

## **II- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Nombre de foyers en non collectif : 109**

**Travaux : Néant**

### **Réalisations 2005**

Création d'un SPANC confié au SATESE avec délégation de certaines compétences.

### **Réalisation 2008**

Réalisation du diagnostic de l'existant.

## **III- ECONOMIE DU SERVICE**

### **1. Prix de l'eau H.T. au 1-1-2010**

<b>Abonnement</b>	Part distributeur	Part communale	Agence de l'Eau
Abonnement principal	36,45	34,99	
Abonnement secondaire	36,45	17,49	
<b>Consommation</b>			
1 <sup>ère</sup> tranche : 0 à 500m <sup>3</sup>	0,4376	0,3005	
2 <sup>ème</sup> tranche : + de 500m <sup>3</sup>	0,3919	0,3005	
<b>Autres taxes et redevances</b>			
Préservation des ressources en eau			0,0400
Taxes sur les consommations des particuliers			0,0000
Lutte contre la pollution			0,2300

## 2. Redevance assainissement au 1-1-2010

- **Redevance forfaitaire** : 100,00 €
- **Part variable** : 0,1200 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé
- **Montant total encaissé** : 39 229,27 € dont 4921.65 € au titre de la redevance modernisation des réseaux

## 3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la délégation pour l'eau potable

LIBELLE	2009	2010	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>85 835</b>	<b>97 049</b>	<b>13,06%</b>
Exploitation du service	39 667	38 622	
Collectivités et autres organismes publics	41 283	42 096	
Travaux attribués à titre exclusif	3 272	14110	
Produits accessoires	1 613	2 221	
<b>CHARGES</b>	<b>83 884</b>	<b>92 591</b>	<b>10,38%</b>
Personnel	16 727	18 641	
Energie électrique	2 777	3279	
Achats d'eau	339	138	
Produits de traitement	113		
Analyses	4 556	3 301	
Sous-traitance. matières et fournitures	4 496	9 293	
Impôts locaux et taxes	320	375	
Autres dépenses d'exploitation <i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	779	853	
<i>Engins et véhicules</i>	2 131	2 115	
<i>Informatique</i>	1 460	1 160	
<i>Assurances</i>	159	13	
<i>Locaux</i>	1 746	1 852	
<i>Autres</i>	-223	1 296	
Contribution des services centraux et recherche	1958	2 267	
Collectivités et autres organismes publics	41 283	42 096	
Charges relatives aux renouvellements <i>Pour garantie de continuité du service</i>	4 298	4 839	
Charges relatives aux investissements <i>Programme contractuel ( Investissements )</i>	416	423	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	549	650	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 951</b>	<b>4 458</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	650	1486	
<b>RESULTAT</b>	<b>1 301</b>	<b>2 972</b>	<b>NS</b>



#### 4. Compte rendu financier de l'assainissement

<b>Recettes</b>	Produits	Charges	Résultat
Redevances abonnés	34474,78		
Redevance modernisation réseaux	4921,65		
Taxes de raccordement	4800,00		
Encaissements redevance traitement matières de vidange	916,74		
Subvention du budget général	0,00		
Subvention pour travaux	0,00		
FCTVA	21159,03		
Excédent de fonctionnement 2007 capitalisé	4031,93		
<b>Charges</b>			
Personnel		3600,00	
Electricité		4462,11	
Produits traitements- analyses		361,20	
Entretien du réseau		3798,76	
Analyses et suivi station		693,55	
Reversement redevance traitement matières de vidange		916,74	
Reversement rdevance modernisation réseaux N-1		4392,00	
Assurances		161,56	
Entretien des biens immobiliers		0,00	
Entretien des biens mobiliers		132,16	
Non-Valeurs		0,00	
Cotisations SATESE		1074,85	
Travaux sur réseaux+ abords lagune		3732,24	
Etude de revalorisation des boues		4843,00	
Frais enquête publique zonage		207,75	
Emprunt - capital+intérêts		7401,03	
Résultat brut	<b>70304,13</b>	<b>35776,95</b>	<b>34527,18</b>

#### 5. Facture assainissement pour 120 m3 au 1<sup>er</sup> janvier des années 2005 à 2010

Année	Forfait	part variable par m3	pour 120m3	Redevance modernisation réseaux	pour 120m3	TVA	Total du
2005	90,13	0,03160	3,792		0,000	Néant	93,92
2006	90,13	0,07000	8,400		0,000	Néant	98,53
2007	92,50	0,08000	9,600		0,000	Néant	102,10
2008	95,00	0,10000	12,000		0,000	Néant	107,00
2009	98,00	0,11000	13,200	0,17	20,400	Néant	111,20
2010	100,00	0,12000	14,400	0,18	21,600	Néant	114,40

#### 6. Divers

Prime pour épuration : Néant

Dettes \* encours : 100 000 € empruntés en 2009

\* annuités : capital = 3271,70 € / intérêts = 4129,33 €

\* reste du au 31 décembre : 90 790,60 €

Le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, à main levée.

## **VI- TRAVAUX COMMUNAUX – PROJETS**

### ***A- Etude ADAC pour le restaurant scolaire***

M. le Maire présente l'étude du projet d'agrandissement du restaurant scolaire réalisée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales qui s'élèverait à 128 000 € HT ou 135 000 € HT selon les propositions. Les élus se prononceront en septembre sur le lancement effectif de ce projet en 2012 ou 2013.

### ***B- Travaux de bâtiments***

- Le devis de la SARL MULTYPEINTURE d'un montant de 1 528 € pour les travaux de peinture concernant la salle polyvalente, les logements locatifs sis impasse du vieux bourg et la salle Courbeloup a été accepté.
- M. le Maire présente une proposition de bâtiment modulaire à destination des agents techniques à positionner près des locaux techniques actuels. Cette étude est à affiner.
- L'installation d'alarme pour les locaux techniques et la mairie est à l'étude. Un premier contact a été pris avec une filiale du Crédit Agricole qui propose une offre s'élevant à environ 2 000€ par site pour l'investissement et un coût annuel de 675€ par site pour le fonctionnement.

### ***C- Travaux de voirie***

- Les interventions nécessaires sur la voirie vont faire l'objet de demande de devis auprès d'entreprises spécifiques.
- Sur les deux devis reçus pour le broyage de haie, linéaire route du Chêne Parapluie et Chemin de la Godinière, l'entreprise DELHOMMAIS a été retenue pour un montant de 250 €HT.

## **VII- INTERCOMMUNALITE**

- Un délégué doit être désigné parmi le conseil municipal pour suivre l'étude de projet de territoire au sein de la Communauté de Communes. Sur proposition de M. le Maire, il est lui-même désigné délégué et Mme Arlette DUCHÊNE et M. Gérard LEGRAND se joindront également à ces réunions.
- M. le Maire fait le point sur la réforme territoriale et la refonte-regroupement des communautés de communes qui a été présentée par M. le Préfet d'Indre et Loire lundi 2 mai. M. le Maire va prochainement rencontrer tous les maires des communes appartenant à la Communauté de Communes du Val de l'Indre afin de pouvoir étudier une éventuelle orientation vers ce groupement de communes. Le conseil municipal se prononcera lors du prochain conseil sur ce sujet.
- La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine doit formuler un vœu sur le schéma départemental d'intercommunalité proposé par le Préfet. Dans un souci de cohérence, en vue de l'étude menée vers une éventuelle intégration au sein de la Communauté de Communes du Val de l'Indre, la commune de Villeperdue s'abstiendra lors du vote de ce vœu.

## **VIII- REUNIONS A VENIR**

- |   |  |
|---|--|
| ○ Conseil d'école                                       | Lundi 30 mai à 18h00 à la mairie   |
| ○ Commission maisons fleuries                           | Lundi 6 juin à 17h30 à la mairie   |
| ○ CCAS  | Mardi 15 juin à 17h00 à la mairie  |
| ○ Fête de l'école<br>Godinière                          | Vendredi 17 juin à partir de 17h30 chemin de la<br>et salle « Les Albizzias » (salle polyvalente si pluie) |
| ○ Elections délégués pour les élections sénatoriales    | Vendredi 17 juin à 20h30 à la mairie<br>(élections sénatoriales le 25 septembre)                           |
| ○ Commission du personnel                               | Mardi 21 juin à 18h00 à la mairie  |
| ○ Réunion publique LGV- Intercommunalité<br>Albizzias » | Mercredi 22 juin à 20h30 à la salle « Les  |
| ○ Commission communication « Bulletin »                 | Mardi 28 juin à 18h00 à la mairie  |
| ○ Conseil municipal                                     | Vendredi 1er juillet à 20h00 à la mairie   |

## **IX- QUESTIONS DIVERSES**

1. L'achat d'un vidéo-projecteur pour un montant de 621 € est prévu.
2. Un recensement de la population interviendra début 2012.
3. L'association « Le Cœur de Village » a demandé une subvention auprès du Conseil Général pour financer un feu d'artifice lors du marché nocturne programmé le samedi 3 septembre.
4. Kilian FOULON a obtenu une bourse de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine dans le cadre de son activité sportive (Kayak).
5. L'association Angel's Country a demandé à utiliser la salle « Les Albizzias » le jeudi de 18h30 à 22h00, ce qui augmente le créneau déjà octroyé. La confirmation de l'acceptation de ce nouveau créneau sera transmis pour le 31 mai au plus tard à l'association.

### **Liste et N° des délibérations prises :**

**[III-LGV-SEA A- Approbation du périmètre d'aménagement foncier](#)**

**[III-LGV-SEA C- Convention d'études et de modifications d'ouvrages](#)**

**[IV- BUDGET EAU POTABLE ET REGULARISATIONS BUDGETAIRES](#)**

**[V- ASSAINISSEMENT A- Approbation cahier des charges MOE](#)**

**[V- ASSAINISSEMENT B- Rapport annuel 2010](#)**

### **Liste des contrats et/ou marchés signés : néant**

#### **Signature des membres – séance du 27 mai 2011**

**M. MARIAU Roland, Maire**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe**

**Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe – Secrétaire de séance**

**M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint**

**Mme CUNHA Martine - Absente excusée**

**M. ROY Thierry - Absent excusé**

**Mme LEBOEUF Céline**

**M. MESNARD Olivier - Absent excusé avec pouvoir**

**M. LAFARGE Philippe**

**Mme DUFRAISSE Isabelle**

**Mme MESSIER Carole - Absente excusée**

**M. LEBLOIS Roland**

**M. LUCIER Frédéric**

**Mme NOMINE Nathalie**